



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 03 SEPTEMBRE 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, DU STATIONNEMENT

Rue de Bourgogne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 02.09.2026, par l'entreprise PIE COUVERTURE – La Gimarderie – 18380 Ivoy-le-Pré pour le compte de Madame Claire LINARD ;
- Afin de permettre le bon déroulement de travaux de couverture au 10 rue de Bourgogne – 18250 Henrichemont, à compter du 08 septembre 2026 jusqu'au 20 octobre 2026 inclus ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise PIE COUVERTURE – La Gimarderie – 18380 Ivoy-le-Pré pour le compte de Madame Claire LINARD, 10 et 12 rue de Bourgogne à HENRICHEMONT, à compter du 08 septembre 2026 au 20 octobre 2026 inclus ;

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit devant le 10 et 12 rue de Bourgogne – 18250 Henrichemont, au droit des travaux pendant le temps de l'intervention.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La gendarmerie, le responsable des services techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260903-2026-107-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2026

Publié sur le site de la commune le 03.09.2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

